
Règlement « Jeu Concours LDLC à la Paris Games Week 2018 »

Article 1 : Société organisatrice

La Société GROUPE LDLC, SA à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé au 2 rue des Erables - CS21035 - 69578, Limonest Cedex , au capital de 1 137 979,08€, immatriculée au R.C.S. de Lyon sous le numéro unique d'identification 403 554 181 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu sans obligation d'achat, intitulé « JEU CONCOURS LDLC A LA PARIS GAMES WEEK 2018 » (ci-après désigné le « Jeu »).

Le Jeu est soumis exclusivement au présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Article 2 : Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique, de la part des joueurs, la connaissance et l'acceptation sans aucune réserve du Règlement et du fonctionnement du Jeu. La participation est personnelle et nominative. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 3 : Modalités de participation

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidante en France métropolitaine, disposant du matériel et d'une liaison permettant un accès à Internet. La participation s'effectue exclusivement via la page internet <https://story.tl/ldlcpgw2018>, ou via tablette sur le stand LDLC, ou en scannant le QR Code présent sur le stand à l'événement Paris Games Week 2018.

Sont exclus de la participation au Jeu, le personnel de la société organisatrice et de ses filiales, ainsi que les associés, les conjoints, ascendants, descendants directs des membres du personnel et des associés de la société organisatrice et de ses filiales.

La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants, dans le respect de la vie privée des participants.

Article 4 : Principe de fonctionnement du Jeu et gain

4.1. Dates du Jeu

Le Jeu sera ouvert du 23 octobre 2018 à 11h00 au 30 octobre 2018 à 23h59.

Les participants pourront participer qu'une seule fois.

Le 2 novembre 2018, les gagnants seront désignés et remporteront l'un des lots décrits dans l'article 4.3.

4.2. Fonctionnement du Jeu

Pour pouvoir participer aux jeux concours, le participant devra remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- S'enregistrer sur la page formulaire, décrite à l'article 3, en y inscrivant son nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone mobile.
- Et répondre aux six questions sous forme de réponses à choix multiples.

En s'inscrivant, le participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement du jeu et l'accepter.

Le Jeu permet à tout participant de gagner un lot décrit à l'article 4.3, ci-dessous. La simple participation au Jeu n'entraîne pas automatiquement le gain d'un lot, elle est distincte de toute commande de biens.

Le jeu récompensera les 7 meilleurs participants qui auront répondu juste au plus grand nombre de questions et ayant obtenu le meilleur temps. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

Les lots décrits ci-dessous ne sont pas certains, leur attribution dépend de la participation du joueur, de ses réponses aux questions et du hasard, le cas échéant.

Le Jeu est réalisé via l'outil fastory.io de la société Krash Studio SA.

Les résultats ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

4.3. Description des lots:

- **LOT 1 : Pack Gaming PC Premium, d'une valeur totale de 3 704,54 € TTC contenant :**
 - Logitech G Pro Wireless Gaming Mouse de 149,95 €
 - Logitech G513 Carbone de 179,95 €
 - G PRO Headset de 99,95 €
 - Logitech G640 Cloth Gaming Mouse Pad de 36,95 €
 - 1 GTX 1080 ASUS Strix de 729,99 €
 - Kit VIVE PRO SYSTÈME de 1 399,95 €
 - Silent Base 801 Black Window de 149,95 €
 - Straight Power 750W de 139,95 €
 - Dark Rock 4 de 72,95 €
 - SSD 970 EVO 2 To de 614,95 €
 - MAGIC LAN 2 de 130,00 €
- **LOT 2 : Pack Gaming PC Classic, d'une valeur totale de 1 476,59 € TTC contenant :**
 - LDLC - 1 GTX 1070 ti ASUS Cerberus de 470,00 €
 - Nanoleaf - Kit de panneaux lumineux de 199,99 €
 - Be Quiet - Silent Base 601 Window de 134,95 €
 - Be Quiet - Pure Power 600W modulaire de 98,95 €
 - Be Quiet - Dark Rock 4 de 72,95€
 - Roccat - Vulcan 120 AIMO de 159,95 €
 - Roccat - Kone AIMO de 69,95 €
 - Roccat - Khan AIMO de 119,95 €
 - Roccat - Taito Control de 19,90 €
 - Devolo - CPL MAGIC WIFI 2 de 130,00 €

- **LOT 3 : Pack Console d'une valeur totale de 1 488,94 € TTC contenant :**
 - Nanoleaf - Kit de panneaux lumineux de 199,99 €
 - Microsoft - Xbox One X Collector de 499,00 €
 - APC - Onduleur
 - Devolo - CPL MAGIC WIFI 2 de 130,00 €
 - Samsung - 1 Tablette Galaxy S4 wifi de 659,95 €

- **LOT 4 : Pack périphériques d'une valeur totale de 259,74 € TTC contenant :**
 - Asus - Cerberus Clavier de 49,99 €
 - Asus - Cerberus tapis de souris de 19,90 €
 - Asus - Cerberus souris de 39,90 €
 - Asus - Asus Rog Strix Fusion Wireless de 149,95 €

- **LOT 5 : Pack périphériques d'une valeur totale de 259,74 € TTC contenant :**
 - Asus - Cerberus Clavier de 49,99 €
 - Asus - Cerberus tapis de souris de 19,90 €
 - Asus - Cerberus souris de 39,90 €
 - Asus - Asus Rog Strix Fusion Wireless de 149,95 €

- **LOT 6 : Pack périphériques d'une valeur totale de 259,74 € TTC contenant :**
 - Asus - Cerberus Clavier de 49,99 €
 - Asus - Cerberus tapis de souris de 19,90 €
 - Asus - Cerberus souris de 39,90 €
 - Asus - Asus Rog Strix Fusion Wireless de 149,95 €

- **LOT 7 : Pack périphériques d'une valeur totale de 259,74 € TTC contenant :**
 - Asus - Cerberus Clavier de 49,99 €
 - Asus - Cerberus tapis de souris de 19,90 €
 - Asus - Cerberus souris de 39,90 €
 - Asus - Asus Rog Strix Fusion Wireless de 149,95 €

4.4 Publication des résultats

L'annonce des résultats du Jeu sera effectuée sur les pages des réseaux sociaux de la Société Organisatrice le 2 novembre 2018.

Seul le prénom, l'initiale du nom de famille et la ville du gagnant seront mentionnés sur les supports ci-dessus. Cette publication a pour finalité une information rapide des gagnants, sauf opposition préalable de ceux-ci.

Le gagnant autorise ainsi la Société Organisatrice à utiliser son prénom, la première lettre de son nom de famille et la ville, dans le cadre de la publication du résultat du Jeu sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

.5. Délais et modalités de réception du lot

Les gagnants seront contactés par email (celle mentionnée par le joueur dans le formulaire de participation) afin de confirmer leur lot.

Chaque gagnant recevra son lot au plus tard 30 jours après l'annonce des résultats faite par la Société Organisatrice dans les conditions prévues à l'article 4.4,

En cas de non-réception du lot, et à défaut de réclamation par le gagnant, le lot non réclamé par le gagnant sera conservé à sa disposition pendant 1 mois. Passé ce délai, il sera remis à un autre participant également désigné par sa performance aux questions et au temps. Le lot ne pourra être échangé contre de l'argent ou tout autre contrepartie.

Article 5 : Réclamations

A peine de forclusion, le cachet de la poste faisant foi, toutes les réclamations, notamment celles relatives au Jeu, au résultat et à la remise ou la réception du lot, est à adresser à la Société Organisatrice dans les 45 jours suivants la date de fin du Jeu. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

Article 6 : Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné, sans garantie commerciale en sus.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la Société Organisatrice, le site de la Société Organisatrice et ses pages des réseaux sociaux.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné. La Société Organisatrice ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle ledit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas, pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez le participant, une défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu. Les participants admettent également que les réseaux sociaux (Facebook Twitter et Instagram) ne sauraient être tenus responsable en cas d'un préjudice quelconque.

La Société Organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots (et en particulier en cas de retard, avarie, de manquant ou de perte).

La Société Organisatrice ne fait que délivrer les lots gagnés et ne possède pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir engager sa responsabilité à aucun de ces titres.

Ce jeu n'est pas géré ou sponsorisé par Facebook, Twitter ou Instagram.

Article 7 : Respects des règles

Chaque joueur s'engage à participer loyalement et dans le respect des règles du Règlement et des droits des autres participants, au présent Jeu. Toute attitude déloyale ou frauduleuse entraînera la résiliation de la participation et la perte du lot. La participation et le lot gagné seront annulés dans les cas suivants : inscription incomplète, indications fausses, non-respect du Règlement, participation multiple utilisant un programme d'automatisation, flood manuel, fraude de quelle que nature que ce soit relative au Jeu.

Afin d'éviter les fraudes propres à ce type de Jeu, la Société Organisatrice informe le gagnant que l'éventuel lot gagné à l'occasion du présent Jeu ne pourra être envoyé qu'à l'adresse indiquée par celui-ci lors de la prise de contact de la Société Organisatrice ; et se réserve la faculté de demander un justificatif d'identité indiquant vos noms et prénoms.

Toute tentative par un participant ou par toute autre personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature par une action judiciaire. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le Jeu ou aurait tenté de le faire. La Société Organisatrice pourra annuler le Jeu en cas de fraude, notamment informatique.

Article 8 : Consultation du règlement

Le Règlement est consultable sur la page internet <https://xg1.s3.amazonaws.com/media/custom/LDLC/Re%C3%A9glement%20JEU%20CONCOURS%20LDLC%20a%20la%20Paris%20Games%20Week%202018.pdf> et par toute personne qui en fait la demande. La demande s'effectue auprès de la Société Organisatrice dont l'adresse figure à l'article 1 du présent règlement.

Une seule demande de copie sera prise en compte par participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ce Règlement. Toute modification sera consultable sur la page internet donnée ci-dessus.

Article 9: Loi « Informatique et Libertés » - données nominatives

Les informations demandées sont obligatoires et nécessaires aux Organismes pour la prise en compte de la participation et la distribution du lot au gagnant.

Et conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à celles du Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en nous contactant :

- par mail à l'adresse dédiée : dpo@groupe-ldlc.com ; ou
- par courrier à GROUPE LDLC - 2 rue des Érables CS21035 69578 Limonest cedex

Votre demande devra préciser vos nom(s), prénom(s), rappel de l'intitulé du jeu et comporter une copie de votre pièce d'identité.

Vous disposez également du droit de définir les directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment lorsque les traitements de données personnelles mis en œuvre se fondent sur celui-ci.

La société organisatrice est responsable du traitement du présent jeu concours. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation du jeu concours et à des fins de prospection commerciale par SMS et e-mail, si le participant a choisi cette option au moment de son inscription au présent jeu. Vos données à caractère personnel sont conservées dans les bases de données pour une durée maximum de 3 ans

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Les participants fournissent des informations à la société organisatrice du jeu, et non à Facebook, Twitter ou Instagram.

La Société organisatrice ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de l'utilisation des données collectées par Facebook, Twitter ou Instagram.

Article 109 : Litiges

La loi applicable au présent Règlement est la loi française sauf dispositions impératives nationales et étrangères contraires et plus favorables aux consommateurs. Si l'une des clauses du présent Règlement est déclarée nulle ou illégale par une décision de justice définitive, les autres dispositions du présent Règlement resteront applicables et effectives.